

Asile / 9,5 millions débloqués pour 2009

Courard veut revoir les règles de l'accueil

Le gouvernement fédéral a adopté ce vendredi, en conseil des ministres, un ajustement budgétaire de 9,5 millions d'euros pour faire face aux besoins urgents en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

L'essentiel de ce budget (7,5 millions) va servir à couvrir les frais d'hôtel où sont logées les personnes qui n'ont pas de place dans les centres ouverts. Le solde (2 millions) servant à financer l'ouverture progressive de nouvelles places d'ici la fin de l'année (444 à Chaudfontaine, Ostende et Poverello ; 350 doivent encore être identifiées), ainsi que 400 autres lits nécessaires afin de ne plus recourir aux hôtels.

« Cette situation est intenable à terme et inacceptable sur le plan humanitaire », explique Philippe Courard (PS), secrétaire d'Etat à l'intégration sociale.

Actuellement, la capacité théorique d'accueil s'élève à 16.130 places. C'est largement insuffisant. Et en 2010, le gouvernement devra déboursier des moyens supplémentaires pour financer, grosso modo, 5.100 places de plus. Le point sera discuté au sein du prochain conclave budgétaire. Mais pour le secrétaire d'Etat Courard, il est temps de « revoir le système ».

Ce vendredi, il a donc déposé un avant-projet visant à modifier la loi du 12 janvier 2007 afin de « réguler le droit à l'accueil et éviter les abus ». Favorablement accueilli par la majorité socialiste, humaniste et libérale, ce texte prévoit, en substance, de ne plus octroyer le droit d'accueil aux demandeurs d'asile « qui introduisent plus de deux demandes d'asile successives, dans le seul but de maintenir ce droit d'accueil ». Sauf exception pour raisons médicales.

« Cette exclusion ne vaut que le temps nécessaire à l'Office des étrangers pour examiner les éléments nouveaux, précise l'avant-projet de loi. Il va de soi que dans les cas où l'Office des étrangers transmet le dossier au CGRA à la suite de l'introduction d'une troisième demande d'asile ou d'une demande ultérieure, la personne concernée recouvre son droit à l'accueil. »

Cette procédure, estime le secrétaire d'Etat socialiste, devrait permettre de soulager les centres et les ONG qui sont « trop souvent confrontés à des cas de gens qui réintroduisent un dossier pour conserver un toit ». Or, conclut Philippe Courard, « la situation est devenue impossible à gérer ». ■